

CONCERTATION POUR LA MISE A JOUR DU TARIF D'OCTROI DE MER



SYNTHÈSE DES ATELIERS ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION ÉCRITE

15 AVRIL 2016

CONTEXTE, OBJECTIF ET ENJEUX DE LA CONCERTATION (RAPPEL)

CONTEXTE :

En janvier 2016, l'Assemblée plénière du Conseil Régional de Guadeloupe a décidé de conserver le tarif d'octroi de mer en vigueur au 31 décembre 2015 jusqu'à l'organisation d'une large concertation en vue de sa révision et la prise en compte du nouveau cadre réglementaire.

OBJECTIF :

Mettre à jour le tarif d'octroi de mer en tenant compte :

- Du nouveau cadre réglementaire européen et national
- Des impacts de l'octroi de mer sur l'ensemble des parties prenantes du territoire régional : ménages, collectivités et entreprises.

ENJEUX A CONCILIER :

- Maîtrise des prix et du pouvoir d'achat des ménages
- Développement équilibré des territoires infrarégionaux
- Maintien et promotion de la production locale
- Maintien et accroissement de l'emploi quantitativement et qualitativement.

PARTICIPATION AUX ATELIERS ET PRINCIPAUX POINTS DE DEBATS

PARTICIPATION

TYPE D'ACTEURS	ORGANISME	NOMBRE DE PERSONNES		
		ATELIER AGRICULTURE, PECHE, AGRO-ALIMENTAIRE	ATELIER INDUSTRIE	ATELIER IMPORTATION HORS PRODUCTION LOCALE
ENTREPRISES	CGPME - Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises	1	1	1
	UDE - Union des Entreprises	1		1
	MEDEF - Mouvement des entreprises de France			2
	IGUAVIE - Interprofession Guadeloupéenne de la Viande et de l'Elevage	3		2
	FTPE - Fédération des très petites entreprises		2	
	MPI - Association des Moyennes et Petites Industries de la Guadeloupe	3	6	
	CCI - Chambre de Commerce et d'Industrie	1	1	
	CMAR - Chambre de Métiers et de l'Artisanat Chambre d'agriculture	1 3		
CONSOMMATEURS	Union régionale des consommateurs			2
COLLECTIVITES	CR	4	4	5
	COMMUNES			
CESR	CESR	1	1	1
ETAT	SGAR		1	
	DAAF	1		
DISTRIBUTION	PROFIMA			1
	Promotions immobilières Quebec Guadeloupe			1
	SDPG - Syndicat Département des Pharmaciens de Guadeloupe			1
TRANSITAIRES	SCDTG			1
EXPERTS	UNIVERSITE		1	1
	CIPPA - Comité d'initiative pour une alternative politique			1
TOTAL		19	17	20

Une participation de 19 personnes en moyenne par atelier avec une représentation prédominante des entreprises.
Les consommateurs ne sont représentés que pour un seul atelier. Les communes n'ont pu participer compte tenu des circonstances.

SYNTHESE DES ECHANGES (1)

1- Une prise de conscience de la difficulté de placer le curseur au bon niveau pour concilier les intérêts de chaque partie prenante du dispositif :

- Appropriation par les acteurs de la nécessité d'un consensus autour des enjeux de développement économique, du budget des collectivités et de celui des ménages.

2- Des exigences européennes difficiles à comprendre et à accepter :

- Demande d'une représentation « directe » de la Région auprès de l'UE pour, notamment, obtenir un assouplissement des conditions d'inscription des productions locales dans les listes autorisant un différentiel de taxation
- Alerte sur l'enjeu des rapports annuels et du rapport 2017 : préparation des indicateurs et des données statistiques à engager d'urgence.

3- Des craintes partagées sur les effets de l'abaissement du seuil de redevabilité pour les très petites entreprises :

- Des impacts qui n'ont pas été mesurés
- Des outils d'accompagnement à mettre en place rapidement pour informer et soutenir les entreprises concernées (sur le plan comptable, organisationnel et financier)
- Une répartition des responsabilités à établir entre Région et représentants des entreprises

4- De fortes interrogations sur l'avenir du MUAG :

- Incompréhension des écarts de taux et des produits de « liste » avec la Martinique
- Crainte de détournement de trafic, voire de « délocalisation » d'une partie de la production
- Inquiétude sur la taxation de certains produits antillais en Guyane

SYNTHESE DES ECHANGES (2)

5- Une demande d'information et de transparence sur les effets du dispositif :

- Interrogations sur la formation des prix pour les produits importés : demande de clarté sur l'impact réel de l'OM
- Des consulaires qui se plaignent d'être trop peu sollicités et informés
- Une collecte statistique à améliorer notamment pour ce qui concerne la production locale tant en position douanière qu'en chiffre d'affaires (attentes fortes vis-à-vis des douanes surtout eu égard aux frais d'assiette facturés soit environ 5 à 6 M d'€/an)

6- Une production locale trop peu valorisée :

- Mal représentée dans les circuits de distribution (parfois en simple produit d'appel)
- Peu valorisée par les acteurs régionaux (restauration notamment)
- Insuffisamment différenciée des produits importés : qualité, circuit court, emploi....

7- Pour l'avenir :

- Nécessité de « repenser » la fiscalité régionale de manière globale (OM, taxe sur les carburants...)

**Si les débats ont pu être animés par moment, le principal objectif de la concertation semble être atteint, au sens de l'appropriation par chacun du sujet octroi de mer et de ses enjeux.
La consultation écrite confirmera sans doute ce constat.**

SUITE DE LA CONCERTATION : CONSULTATION ECRITE

(15-29 avril 2016)

RAPPEL DU PROCESSUS DE CONCERTATION (CALENDRIER AJUSTE A LA SUITE DES ATELIERS)

(11 - 13 avril)
**Concertation par voie
d'ateliers sectoriels**

- Agriculture et agro-alimentaire
- Industrie
- Importations hors production locale

(15-29* avril)
Consultation écrite

- Mise en place d'une adresse mail dédiée
- Recueil des avis et demandes des acteurs

**(2-13 mai) Synthèse des
retours de la consultation
et examen par la
Commission sectorielle**

(Date estimée : 31 mai)
**Mise à jour du tarif
et présentation aux
acteurs**

*** Durée prolongée à la demande des acteurs**

RAPPEL DES PRINCIPAUX POINTS D'EVOLUTION DU TARIF

1- Pour les produits de « liste » sortis de l'annexe à la Décision européenne en 2014 :

- Le différentiel de taxation entre importation (OM Externe) et production locale (OM Interne) doit disparaître
- Pour l'heure et pour se mettre en conformité avec la Décision UE, la Région a aligné le taux d'OMI sur celui de l'OME. Ce qui induit une baisse de compétitivité des entreprises régionales de par la nouvelle charge fiscale qui pèse sur leur chiffre d'affaires
- Il s'agit d'établir pour chaque produit le taux le plus soutenable possible pour la production locale tout en tenant compte de l'impact sur le budget des collectivités (la recette globale d'OM doit rester a minima constante).

2- Pour les produits de « liste » dont le différentiel de taxation pratiqué est très éloigné de celui autorisé par la Décision européenne (plus de cinq point) :

- Revaloriser les différentiels pour mieux préparer la révision à mi-parcours (2017) et éviter les perte de produits « listés » et/ou leur déclassement.
- Attention les différentiels doivent correspondre aux surcoûts annoncés à la Commission européenne.

3- Pour les importations ne donnant pas lieu à production locale déclarée aux douanes

- Ajuster éventuellement certains taux en conformité avec la stratégie régionale (exemple des véhicules électriques en lien avec la « Région durable »)
- Valider la non existence d'une production locale pour ces importations,
- Dans le cas inverse préparer l'argumentaire pour une intégration dans les liste d l'UE (différentiel autorisé)

4- Préparer la réintégration ou l'intégration de certains produits dans les liste de l'UE (produits indument sortis en 2014, nouveaux produits, projet en cours...)

- Mieux identifier (code douanier) et quantifier la production locale
- Préparer l'argumentaire et identifier les surcoûts pour négocier leur compensation (introduction en liste UE)

ORGANISATION DE LA CONSULTATION ECRITE

1- Transmission par la Région aux acteurs des documents suivants :

- Documents de présentation des ateliers de concertation (Power Point)
- Document de travail Tarif consolidé au 15 avril pour consultation (Excel) (Il s'agit d'un **document de travail**)
- Liste des codes douaniers sortis des listes européennes (n'ayant donc plus droit à un différentiel de taxe entre importation et exportation). Les deux taux doivent être identiques.
- Document type de contribution à renseigner par les acteurs (Word – les lignes des tableaux peuvent être démultipliées en cas de besoin) [DOSSIER CONSULTATION ECRITE OM\DOCUMENT TYPE CONTRIBUTION ECRITE\DOCUMENT DE CONTRIBUTION A COMPLETER.docx](#)

2- Les acteurs transmettent leurs contributions :

- Sur la base du document type
- A l'adresse créée à cet effet : **consultationomguadeloupe@actionpublique-conseil.fr**